



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 017-200041689-20230509-BC2023_015-DE

Bureau communautaire du 9 mai 2023

Objet : Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Numéro de délibération : BC2023_015

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Alain VILLENEUVE

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Votants : 27
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023_015-DE



Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération n°CC2022_015 du conseil communautaire en date du 24 janvier 2022 portant signature de l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge,

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser les travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- CANTET Jean, 15 Rue François et Chasta Moinet – 17400 Saint-Jean d'Angély ;
- SABOURET Brigitte, 1 Rue Saint-Jean – 17330 Loulay ;
- DESLANDES Jean, 78 Faubourg de Taillebourg – 17400 Saint-Jean d'Angély.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 1 500 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023_015-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,